

• (1615)

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Tout d'abord, je remercie l'honorable député de m'avoir envoyé cette lettre et j'ai écouté très attentivement ce qu'il avait à dire aujourd'hui. Comme de raison, cela suit exactement ce qu'il y a dans la lettre.

[Traduction]

À mon avis, tous les critères ne sont pas réunis pour qu'il y ait maintenant un débat d'urgence à ce propos. Ma décision est que, pour le moment, il n'y aura pas de débat d'urgence sur cette question.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LA LOI SUR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-83, Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le vice-président: Le député de Frontenac avait la parole avant la période des questions. Il lui reste encore 11 minutes.

M. Jean-Guy Chrétien (Frontenac, BQ): Monsieur le Président, je vois que vous avez une excellente mémoire. Non seulement vous m'avez reconnu mais vous avez également fait la soustraction pour m'avouer qu'il me restait encore 11 minutes. Je continue mot à mot où j'étais rendu.

On peut maintenant se poser la question suivante: Le Bureau du vérificateur général dispose-t-il des outils qu'il lui faut pour assumer ses nouvelles tâches? On sait en effet que la production annuelle du rapport du vérificateur général nécessite beaucoup de travail. On est donc en droit de se demander si ce dernier aura assez de temps, et de ressources surtout, pour préparer en plus un rapport spécifique concernant les conséquences des multiples contradictions que l'on peut trouver dans les discours de la ministre de l'Environnement.

Mais la réponse à cette question, c'est justement le vérificateur général lui-même qui l'a donnée lors de sa comparution au Comité permanent de l'environnement et du développement durable. À ce moment-là, M. Desautels a en effet indiqué au comité, et je cite: «... que son bureau pourrait, tout dépendant de la portée du mandat qui sera attribué à la fonction envisagée, assumer les responsabilités qui y sont afférentes.»

Alors, M. Desautels a indiqué que son bureau dépensait déjà annuellement 4,5 millions de dollars, ce qui représente 7,5 p. 100 de son budget total, et ce, à la vérification des programmes qui ont une incidence directe sur l'environnement. Il estime que son bureau pourrait remplir les obligations du Parlement à l'aide d'un crédit

Initiatives ministérielles

supplémentaire de 4,5 millions de dollars, ce qui ferait un total de 9 millions de dollars dévolus strictement au volet environnemental.

Remarquez qu'officiellement, aucun montant n'a encore été alloué à ce sujet mais qu'officieusement, le vérificateur général aurait obtenu les montants qu'il a demandés afin d'assumer ses nouvelles responsabilités. Ce fait nous laisse supposer, en se basant sur les propos de la ministre, lors d'une entrevue qu'elle accordait en octobre dernier, qu'elle a dû effectuer «une opération de tordage de bras».

En fait, les propos de la ministre laissent entendre qu'elle a compris l'importance des arguments du Bloc québécois de confier ce mandat au Bureau du vérificateur général, puisque dans un communiqué daté du 25 avril dernier, elle admettait que «le Bureau du vérificateur général est indépendant, a de l'influence, et jouit d'un très grand respect.»

• (1620)

Selon ce qui est prévu dans le projet de loi, le commissaire à l'environnement, en plus de faire rapport directement au vérificateur général, devrait premièrement aider celui-ci à remplir ses fonctions en ce qui a trait à l'environnement et au développement durable. Par exemple, le commissaire étudiera l'efficacité des plans d'action pour atteindre les objectifs déterminés par les stratégies ministérielles du développement durable.

Deuxièmement, il assurera un suivi selon les modalités prévues à cet effet sur toutes les pétitions qu'il recevra de toute personne résidant au Canada et portant sur des questions environnementales relatives au développement durable.

Troisièmement, il effectuera les examens et enquêtes qu'il juge nécessaires pour contrôler la mesure dans laquelle chaque ministère a réalisé les objectifs prévus par sa stratégie de développement durable.

Quatrièmement, il établira, au nom du vérificateur général et à l'intention de la Chambre des communes, un rapport annuel portant notamment sur la mesure dans laquelle chaque ministère met en oeuvre son plan d'action de développement durable ainsi que sur tout autre aspect environnemental qu'il juge pertinent de porter à l'attention des députés.

Or, l'opposition officielle n'a pas l'intention, du moins pour l'instant, de contester le contenu du mandat que la ministre entend confier au commissaire à l'environnement. Cependant, nous déplorons le fait que celui-ci n'aura en fin de compte qu'un simple pouvoir de suggestion.

Bien sûr, il aura le mandat d'étudier les questions environnementales, d'ouvrir des dossiers pour les citoyens et d'en assurer le suivi auprès des ministères concernés, puis de faire toutes sortes d'études et d'enquêtes afin de produire son rapport, comme le fait déjà M. Desautels. Mais quand on prend en considération ce que ce gouvernement a toujours fait avec les recommandations du vérificateur général, on peut supposer que l'éventuel rapport du commissaire à l'environnement connaîtra exactement le même sort, et cela fera un rapport de plus sur les tablettes du gouvernement.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt et d'attention, il y a quelques minutes encore, le vibrant hommage qu'on rendait à feu Jean-Luc Pepin, député de Drummond, circonscription sise à quelques kilomètres de la mienne. Jean-Luc Pepin, qui croyait beaucoup à la